

# IFRIC 20

## Frais de decouverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine a ciel ouvert

### RÉFÉRENCES

	Cadre conceptuel
IAS 1	Présentation des états financiers
IAS 2	Stocks
IAS 36	Immobilisations corporelles
IAS 38	Immobilisations incorporelles

### PROBLÉMATIQUE

Dans l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, le « stérile » correspond à la couche du sol enlevée lors des opérations de découverte. Or, cette couche n'est pas toujours dénuée de valeur et peut représenter une part plus ou moins importante de valeur économique rentable. Dès lors, l'entité peut bénéficier de deux avantages découlant des opérations de découverte :

- le minerai utilisable par l'entité pour produire des stocks ;
- un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai qui seront exploitées au cours de périodes futures.

Cette interprétation indique quand et comment évaluer ces avantages, initialement et ultérieurement.

### POSITION ADOPTÉE

L'actif au titre des opérations de découverte doit être comptabilisé en tant que **partie (au sens d'ajout ou amélioration) d'un actif existant** si les trois critères cumulatifs suivants sont respectés :

- il est porteur d'avantages économiques futurs (meilleur accès au corps minéral) pour l'entité ;
- l'entité peut identifier la partie du corps minéral à laquelle elle a un meilleur accès ;
- les frais liés peuvent être évalués de façon fiable.

**L'évaluation initiale** des opérations de découverte est réalisée au coût, à savoir :

+ frais directement engagés pour réaliser les travaux de découverte qui donne un meilleur accès à la partie identifiée du corps minéral (hors activités accessoires)  
+ quote-part des coûts indirects directement attribuables à l'actif.

Lorsque le coût de l'actif au titre des opérations de découverte et le coût des stocks produits **ne sont pas identifiables séparément**, les frais de découverte engagés lors de la phase d'exploitation sont ventilés en s'appuyant sur des données pertinentes de production telles que : le coût des stocks produits comparativement au coût prévu, le volume des stériles extraits comparativement au volume attendu, la teneur en minerai comparativement à celle prévue, etc.

**L'évaluation ultérieure** est comptabilisée au coût ou à son montant réévalué, moins les amortissements et les pertes de valeur (traitement identique à l'actif existant dont il fait partie).